

Envoyé : mercredi 6 mars 2024 16:29

À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

Objet : Observations

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous mes observations concernant le projet de modification n°2 du PLU :

Document « 3.1 - Règlement »

- page 70, article UE 6.1 :

Les nuisances sonores et la pollution de l'air générées par les transports impactent la santé humaine.

Pour quelles raisons la distance des constructions par rapport à l'axe de l'autoroute A50, voie bruyante de catégorie 1, est-elle inférieure à celle des constructions par rapport aux axes des RD 11 et 559, voies bruyantes de catégorie 2 ou 3 ?

- page 94, article A 2.6 et page 102, article N 2.2 :

Dans un contexte de vigilance sur l'artificialisation des sols et sur l'usage de l'eau, sortir l'emprise des piscines de la limite initiale de 40 mètres carrés cumulée n'est pas souhaitable.

Cordialement,

Maguelone DAVION